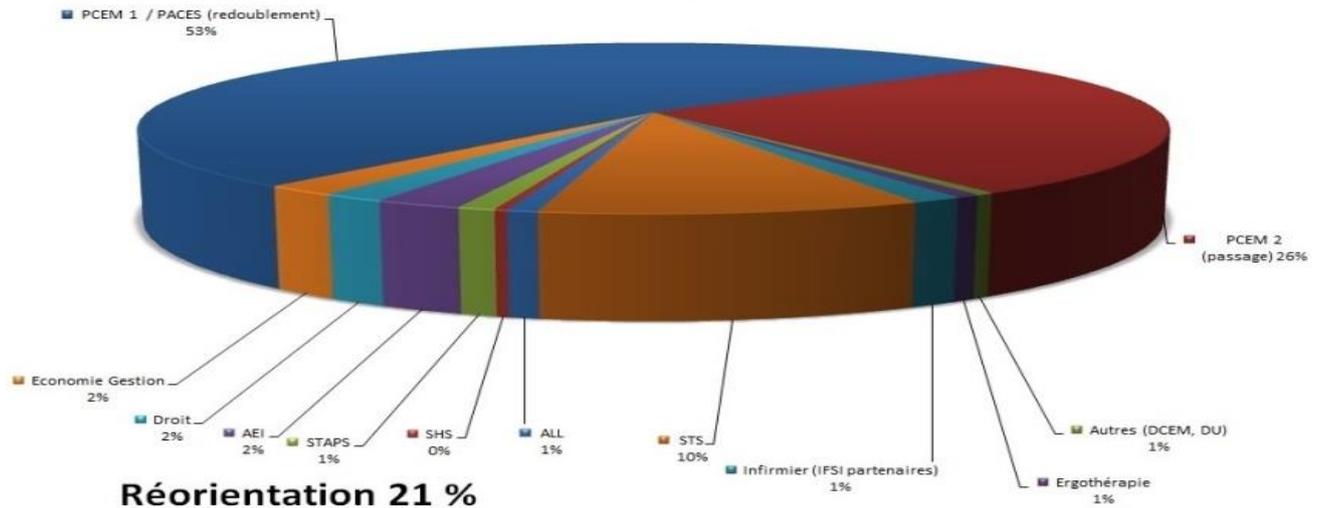


Informations pour vous aider à faire votre choix !

Vous trouverez à titre indicatifs des éléments statistiques sur les réorientations des étudiants de PACES à l'UPEC

Poursuite d'études avec la PACES A l'UPEC Concours 2014



Si vous êtes reçu-collé (au moins 10 de moyenne) ou si vous avez « raté de peu la moyenne », vous pouvez raisonnablement envisager un doublement.

Si vous avez le sentiment d'avoir assimilé une grande partie du programme, une seconde année devrait vous permettre d'être classé.

Rappel de la réglementation en matière de réorientation :

ARTICLE 15

- A l'issue du premier semestre et en fonction du classement obtenu à l'issue de ces épreuves, les candidats peuvent être réorientés vers d'autres formations universitaires par décision du président de l'université. Le nombre de ces réorientations ne peut excéder 15% du nombre d'inscrits.

ARTICLE 16

- Il est demandé aux étudiant(e)s primants classé(e)s à l'issue du second semestre au-delà d'un rang égal à 3 fois le numerus clausus (médecine, odontologie, maïeutique, pharmacie) de se réorienter ou, éventuellement, demander une année d'interruption au cours de laquelle ils (elles) pourront combler leurs lacunes avant leur réinscription en PACES.
- Pour ce classement, seules seront prises en compte les notes obtenues aux unités d'enseignement communes affectées du coefficient de pondération correspondant de la filière médecine.

ARTICLE 17

- Les étudiants réorientés à l'issue du premier ou du deuxième semestre, sont autorisés à se réinscrire ultérieurement en première année des études de santé, sous réserve d'avoir validé respectivement 90 ou 60 ECTS dans une autre formation conduisant au grade de licence.

ARTICLE 18

- Les étudiants n'ayant pas été classés en rang utile peuvent être admis dans des conditions dérogatoires dans d'autres U.F.R. de l'UPEC.

Il est plus facile de se réorienter dans une licence de l'UPEC et après le 1er semestre : anticipez votre projet

La richesse de l'offre de formation de l'UPEC permet d'opter pour des études scientifiques ou pour d'autres formations. Une réorientation après PACES doit être l'occasion de faire le point sur votre projet d'orientation et dans un calendrier contraint. Il faut donc anticiper vos choix de réorientation sans attendre votre classement.

Respectez le calendrier :

Les informations sont en ligne sur le site sur la rubrique orientation :

<http://www.u-pec.fr/etudiant/orientation-reorientation/reorientation>

- Pour une réorientation à l'UPEC dès la fin du S1 pour le semestre 2, procédure e-candidat du 1er décembre 2015 au 15 janvier 2016 : <https://candidatures.u-pec.fr>
- Pour vous réorienter à la fin du 2eme semestre la procédure APB du 20 janvier au 20 mars 2016 : www.admission-postbac.fr (licences UPEC, BTS, DUT, CPGE, écoles).

Ne restez pas seuls faites-vous accompagner :

Choisissez une formation en lien avec son projet professionnel : 2 outils en ligne sur e-campus rubrique orientation/ insertion professionnelle ou au SCUIO-BAIP :

- «Quels métiers pour moi ?» (Un test et une base de données métiers)
- «Les fiches du CIDJ» (métiers, formations).

Connectez-vous sur e-campus (rubrique orientation) :

1. Participez aux ateliers de réorientation (rubrique réorientation du site internet de l'UPEC) et aux « midis du CV » pour être accompagné sur la lettre de motivation et le CV.
2. Assistez aux salons et Journées Portes Ouvertes.
3. Prenez un rendez-vous avec une Conseillère d'Orientation-Psychologue au SCUIO-BAIP ou envoyez un mail à reorientation@u-pec.fr

Vous réorienter à l'UPEC (DUT, Licences)

Il est plus facile de se réorienter dans une licence de l'UPEC.

Votre université propose de nombreuses formations avec de multiples parcours, consultez les programmes sur le site www.u-pec.fr (onglet université, rubrique formation).

La validation de certaines matières pourra être accordée selon la formation demandée, un contrat pédagogique vous sera proposé lors de votre inscription pédagogique.

Nous vous conseillons fortement de passer les examens de fin de semestre pour bénéficier du contrat pédagogique et du maintien de votre bourse.

La réorientation en fin de 1^{er} semestre :

- Liste des formations ouvertes sur l'application e-candidat du 1er décembre 2015 au 15 janvier 2016

Domaine Droit, économie et gestion	Domaine Art, lettres et langues	Domaine Sciences Humaines et sociales	Domaine Science et technologies
<ul style="list-style-type: none">• DUT1 Créteil Vitry Techniques de commercialisation• Licences 1 AEI parcours Amérique AEI parcours International Business AEI parcours Europe AEI parcours Shanghai AEI parcours AEI filière commune Sciences politique Sciences politique à l'international Droit Economie gestion	<ul style="list-style-type: none">• Licences 1 LEA Anglais Espagnol à Créteil LEA Anglais Espagnol à Sénart LEA Anglais/Allemand site de Créteil Anglais mono disciplinaire Allemand mono disciplinaire Espagnol mono disciplinaire	<ul style="list-style-type: none">• Licences 1 Histoire Géographie STAPS Sciences de l'éducation	<ul style="list-style-type: none">• DUT 1 Créteil Vitry Mesures physiques Génie biologique Génie électrique informatique industrielle• Licences 1 Sciences technologie santé Portail CB-SVT Portail MISIPC

- **Licence Sciences et technologie :**

Un dispositif pédagogique spécifique est proposé aux étudiants au deuxième semestre.

Un jury d'équivalence se réunira après publication des résultats du semestre 1 de la PACES afin d'examiner les dossiers des étudiants réorientés en L1 Sciences et Technologie. La validation de certaines UE du L1-S1 pourra éventuellement être proposée par le jury.

- **Licence Administration et Echanges Internationaux (AEI) :**

Il est possible de valider ses acquis selon les résultats en PACES.

- **Licence Economie gestion :**

La commission de première année de licence (L1) pourra, au regard des notes obtenues par l'étudiant, valider éventuellement une partie des matières de semestre 1 (S1) en économie et gestion (en particulier statistiques et outils informatiques, apprentissage du travail universitaire et anglais).

La réorientation en fin de 1^{er} semestre à l'UPEM (Université Paris Est Marne La Vallée) :

L'UPEC et l'UPEM ont mis en place depuis la rentrée 2015 une offre de formation co-accréditée et partagée. La réorientation en fin de 1^{er} semestre s'effectue sur dossier (lettre de motivation, notes du bac...) à transmettre directement aux secrétariats pédagogiques.

A signaler les licences de

- Sociologie (avant 25 janvier 2016)
- Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales (MASS) (avant 25 janvier 2016).
- Sciences pour l'ingénieur parcours Génie Industriel, Génie Urbain, Ingénierie des organisations (avant 25 janvier 2016).

La réorientation en fin de 2^{ème} semestre à l'UPEC :

Modalités de candidatures

- 1^{ère} année via la procédure admission post bac du 20 janvier au 20 mars 2016 www.admission-postbac.fr
Procédure complémentaire du 24 juin au 9 septembre 2016. Un quota de places est réservé à la réorientation.
- 2^{ème} année sur dossier : application e candidat <https://candidatures.u-pec.fr> ou sur dossier papier.
- 3^{ème} année sur dossier : application e-candidat ou sur dossier papier.

Domaine Sciences et technologies

Licences 1^{ère} année :

- Mathématiques
- Informatique
- Sciences pour l'ingénieur
- Physique
- Chimie parcours Chimie
- Chimie parcours Chimie-biologie
- Chimie parcours Chimie Biologie International (sur dossier)
- Sciences de la vie et de la terre
- Sciences de la Vie et de la Terre parcours Chimie Biologie
- Sciences de la Vie et de la Terre parcours Chimie Biologie International (sur dossier)
- Sciences de la Vie et de la Terre parcours Biologie Santé International (sur dossier)

Licence 2^{ème} année* :

- Mathématiques
- Informatique, Sciences pour l'ingénieur
- Physique, Chimie parcours Chimie
- Chimie parcours Chimie-biologie
- Chimie parcours Chimie Biologie International (soumis à sélection)
- Sciences de la vie et de la terre parcours Biologie Santé
- Sciences de la Vie et de la Terre parcours Biologie Environnement
- Sciences de la Vie et de la Terre parcours Biologie Géologie Enseignement
- Sciences de la Vie et de la Terre parcours Biologie Santé International (soumis à sélection)
- Sciences de la Vie et de la Terre parcours Chimie Biologie
- Sciences de la Vie et de la Terre parcours Chimie Biologie International (sur dossier)

Sur dossier Licence 3^{ème} année SVT

- Conditions d'admission en L3 SVT pour les étudiants « reçus-collés » ayant effectué deux années complètes de PACES : un jury mixte faculté de médecine et faculté des sciences et technologie statue en fin d'année sur la possibilité d'admission de l'étudiant directement en L3 sous réserve :
- que le classement du candidat soit proche de la barre d'admission,
- que le candidat fasse acte de candidature,
- que le candidat suive une formation théorique et pratique au début du mois de juillet de l'année suivant la PACES et valide cette formation à l'issue des examens ayant lieu fin août de la même année.
- Le nombre de places offertes est actuellement de 12.
- Documents à fournir par les candidats dès l'obtention des résultats du concours : le relevé de notes de PACES et une lettre de motivation.

*L'inscription en 2^e année est de droit pour les étudiants ayant une moyenne au moins égale à 10/20 (reçus-collés) au concours PACES (pour les mentions Chimie et SVT). Pour les mentions Physique, Sciences pour l'Ingénieur, Mathématiques, Informatique, les pré-requis de la PACES n'étant pas adaptés aux mentions, les candidats seront reçus par l'équipe pédagogique.

Procédure pour les étudiants de l'UPEC :

Tous les candidats doivent envoyer une lettre de motivation et les relevés de notes du baccalauréat et de PACES à la scolarité de l'UFR de sciences et technologie, dès les résultats du concours : scolarite-sciences@u-pec.fr.

A partir des résultats obtenus aux UE 1 à 4 du semestre 1 de la PACES, un jury constitué d'enseignants de Sciences et de Médecine sélectionne les étudiants non « reçus-collés » autorisés à s'inscrire en deuxième année de Licence Sciences et Technologie.

Ce jury est souverain et se réunira durant la dernière semaine de juin.

La liste des étudiants autorisés sera affichée le surlendemain des résultats de PACES à la faculté de Médecine et à la faculté des sciences.

Un contrat pédagogique est proposé par la Faculté de sciences aux étudiants concernés afin de faciliter l'intégration

Domaines : DEG, ALL, SHS et IUT

Droit, Economie et Gestion -

Art, lettres et langues -

Sciences Humaines et sociales

- Licence économie gestion (L2) parcours spécifique « PACES & CPGE », ce parcours permet, en une année passerelle, de rattraper les fondamentaux de l'économie et du management puis d'avoir accès à 22 spécialités de master dans les domaines de l'économie et de la gestion. Le nombre de places est limitée à 25/30 afin d'assurer une pédagogie active. L'admission se fait après étude du dossier (notamment les résultats au bac) et entretien de motivation (programmes détaillés de l'année : <https://lc.cx/45bG>).

- Licence 2 AEI et Science Politique : possibilité d'intégrer une deuxième année de licence AEI ou Science Politique, le candidat doit envoyer une lettre de motivation et le relevé de notes de PACES à la scolarité de l'UFR d'AEI dès les résultats du concours pour étude par la commission pédagogique (contacts : aei.communication@u-pec.fr ou caroline.demilly@u-pec.fr).

STAPS

- Très peu de places pour les PACES (5 à 7 maximum)

DUT (Diplômes universitaires de technologie)

- Les IUT de Créteil-Vitry et Sénart Fontainebleau proposent des places aux étudiants en PACES en 1^{ère} et 2^{ème} année
- SITE DE CRETEIL : Campus Centre - 61 Avenue du Général de Gaulle - 94010 Créteil cedex - Tél. 01 45 17 16 84/85 – scol-iutcv@u-pec.fr
- SITE DE VITRY Domaine Chérioux - 120-122 rue P. Armangot - 94400 Vitry sur Seine - Tél. 01 45 17 16 84/85 – 01 41 80 73 73 - scol-iutcv@u-pec.fr
- SITE DE SENART : 36-37 rue Georges Charpak - 77567 Lieusaint - Tél. 01 64 13 46 81 – seve@iutsf.org
- SITE DE FONTAINEBLEAU - Route Hurtault - 77300 Fontainebleau - Tél. 01 60 74 68 00 – seve@iutsf.org

Liste des DUT

Site de Créteil	Site de Vitry	Site de Sénart	Site de Fontainebleau
Techniques de commercialisation Génie biologique options Analyses biologiques et biochimiques, Diététique Industries agro-alimentaires et biologiques Génie électrique et informatique industrielle (GEII) Mesures physiques	Chimie option Chimie analytique et de synthèse Réseaux et télécommunications	Gestion des entreprises et des administrations (GEA) options Gestion comptable et financière, Gestion des ressources humaines, Gestion et management des organisations Techniques de commercialisation Carrières sociales option Animation sociale et socio-culturelle Génie électrique et informatique industrielle (GEII) Génie industriel et maintenance Informatique	Gestion des entreprises et des administrations (GEA) Techniques de commercialisation Informatique

La réorientation en fin de 2^{ème} semestre à l'UPEM :

Un Diplôme d'Université « Programme Accélééré en Économie » est mis en place les 15 premiers jours de septembre à l'UPEM pour des étudiants de première année de PACES désirant entrer en L2 Economie Gestion à la rentrée prochaine. Cette entrée nécessite un entretien avec le responsable de cette formation avant septembre.

Pour tout renseignement : yannick.Lhorty@u-pem.fr

Choisir une formation dans le supérieur

Pour postuler dans une autre université notamment dans les disciplines non enseignées à l'UPEC : sociologie, psychologie, arts plastiques..., vous devez vous adresser directement aux universités proposant ces formations.

Les fiches Infosup Licence par mention de licence décrivent les parcours proposés dans les universités d'Ile de France (à consulter au SCUIO-BAIP ou sur le site de l'ONISEP <http://www.onisep.fr> (rubrique infos régionales).

Un document d'information sur les réorientations en fin de S1 en Ile de France est disponible sur le site <https://www.ac-paris.fr> (rubrique orientation, puis services d'orientation).

Les universités peuvent ou non accepter votre dossier de candidature, selon un quota variable de places réservées aux étudiants extérieurs au 1^{er} et 2^{ème} semestre.

Les formations paramédicales et sociales

Kinésithérapie

- Depuis la rentrée 2015, la formation de masseur-kinésithérapeute se déroule en 4 ans et est conventionnée avec les universités, ce qui permet d'acquérir 240 ECTS.
- A compter de la rentrée 2017, l'admission en 1^{ère} année sera réservée aux étudiants ayant validé :
 - la PACES,
 - la première année de STAPS,
 - une première année de licence dans le domaine des sciences, technologies, santé.
- Attention ! Rentrée 2016 : certains établissements continueront de recruter sur concours des titulaires du BAC (se renseigner auprès des établissements) mais uniquement pour cette rentrée.

Ergothérapie

- Depuis 2007-2008, l'institut d'ergothérapie de l'UPEC recrute une partie de ses élèves à l'issue du concours PACES, de la 1^{ère} année de la licence chimie-biologie, de la licence sciences de la vie et de la terre et de la licence STAPS, l'autre partie est recrutée sur concours. Les autres écoles d'ergothérapie continuent leur recrutement sur concours avec des inscriptions dès janvier.

IFSI – Instituts de formation en soins infirmiers

- Pour les instituts d'infirmiers, les inscriptions se font dès janvier (pour une rentrée en septembre) auprès des éinstitus ou auprès d'un bureau commun lorsqu'elles se regroupent pour organiser leur concours. A noter que les écoles de l'Assistance Publique organisent deux concours par an (souvent en avril et en septembre).

Les étudiants doivent passer les épreuves d'admission dans chaque formation.

L'année de PACES est une bonne préparation aux épreuves des concours paramédicaux (soins, rééducation, appareillage).

N'attendez pas les résultats pour vous inscrire aux concours !

CPGE : Les Classes Préparatoires aux Grandes écoles :

Le recrutement dans les C.P.G.E. s'adresse principalement aux élèves scolarisés en classe de terminale dans un lycée français ou étranger.

Des étudiants déjà scolarisés dans le supérieur peuvent également, s'ils souhaitent une réorientation, intégrer une C.P.G.E.

Elles préparent aux concours des écoles d'ingénieurs, des écoles normales supérieures et des écoles nationales agronomiques ou vétérinaires, etc.

Depuis la rentrée 2015 /2016 UPEC est conventionné avec des CPGE : ces conventions sont signalées dans la description sur APB de la CPGE

BTS : Brevet de Technicien Supérieur

Déterminez les BTS qui vous intéresse en consultant les programmes sur internet (www.onisep.fr) ou au centre de documentation.

Assistez aux Journées Portes Ouvertes : Les dates des journées portes ouvertes sont disponibles à partir du 1er décembre 2015 sur le site d'information www.admission-postbac.fr

Les procédures de candidatures :

Rentrée semestre 2 de l'année 2015-2016 :

Quelques BTS proposent des rentrées décalées.

Contactez-les rapidement ! La liste figure sur un document d'information sur les réorientations en Ile de France. Il est disponible sur le site www.ac-paris.fr/portail/ciosup rubrique orientation et au SCUIO-BAIP de l'UPEC (en salle de documentation).

L'UPEC propose avec le Lycée Champlain un dispositif passerelle d'intégration en BTS d'Assistant de gestion PME-MPI : procédure e-candidat du 1^{er} décembre 2015 au 15 janvier 2016.

Rentrée 2016-2017

Candidater sur Internet sur le site www.admission-postbac.fr du 20 janvier au 20 mars 2016

Téléchargez le guide du candidat pour vous aider dans les démarches à suivre.

Vous devez sélectionner les différentes formations dans lesquelles vous souhaitez postuler et ensuite les hiérarchiser !

Un dossier vous sera demandé par l'établissement, comportant une lettre de motivation, afin d'examiner votre candidature.

Via le site www.admission-postbac.fr vous pouvez aussi postuler dans l'ensemble des BTS en France.

N'hésitez pas à profiter de cette possibilité surtout lorsque vous souhaitez candidater dans une formation rare en Ile-de-France

Ex : BTS Diététique, DTS Imagerie Médicale et Radiologie, Biophysicien de laboratoire, Prothésiste orthésiste etc.

Conserver sa bourse après une réorientation ?

Les principes

- « Un étudiant peut utiliser 7 droits à bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux ou allocations d'études, durant la totalité de ses études supérieures entreprises... »
- « La bourse est accordée en fonction du nombre de droits déjà utilisés et de la validation de la formation telle que prévue ci-dessous. Ce principe vaut aussi bien dans le cadre d'un cursus linéaire que dans le cadre d'une ou plusieurs réorientations ».

Les conditions d'attribution

Le 3ème droit ne peut être accordé que si l'étudiant a validé au moins 60 crédits, 2 semestres ou 1 année.

Le 4ème ou le 5ème droit ne peuvent être accordés que si l'étudiant a validé au moins 120 crédits, 4 semestres ou 2 années... ».

En savoir plus www.cnous.fr ou vous pouvez prendre un rendez-vous auprès de l'assistante de service social du CROUS de Créteil

N'oubliez pas de vous connecter pour effectuer le renouvellement de votre demande avant le 30 avril 2016.

A consulter au SCUIO-BAIP et en ligne

Le SCUIO-BAIP conseille et met à disposition de la documentation sur l'ensemble des formations de l'enseignement supérieur.

Il édite une documentation spécifique sur les formations du secteur de la santé et du secteur social qui sont sur un calendrier d'inscriptions spécifiques.

Les calendriers des concours paramédicaux et sociaux en Ile-de-France est en téléchargement :

<http://www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Ile-de-France/Publications-regionales/Guides-d-orientation>

- Les ouvrages sur les métiers et les formations : catalogue accessible en ligne sur le portail de la bibliothèque
- Les dossiers du SCUIO-BAIP sur les formations, les métiers et les secteurs d'activités

Egalement accessible en ligne sur le site de l'ONISEP:

- Après Bac Ile de France www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Ile-de-France
- Les fiches Infosup à consulter au SCUIO-BAIP ou sur le site de l'ONISEP <http://www.onisep.fr> (rubrique infos régionales).
- Le dossier de l'ONISEP Après le Bac

Ressources en ligne :

<http://www.netvibes.com/upec-scuio-baip#Accueil>

Formations/métiers	Spécial secteur de la Santé	Spécial secteur de la Santé	Spécial secteur de la Santé
www.admission-postbac.fr www.onisep.fr www.etudiant.gouv.fr www.monorientationenligne.fr/qr/index.php www.orientation-pour-tous.fr www.cidj.com	<u>Référentiel des métiers des industries de santé :</u> https://jd.apec.fr/files/live/mounts/media/medias_delia/documents_a_telecharger/referentiel_metiers/referentiel_des_metiers_des_industries_de_sante/af27beeb48c4bc6034892fee80c9284.pdf	<u>Le dossier de pôle emploi services à la personne et santé :</u> http://www.pole-emploi.fr/actualites/sante-@/index.jspz?id=101083 <u>secteur de la santé :</u> www.sante.gouv.fr http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Professions-medicales-et-param.104206.0.html	<u>Les métiers de la santé en vidéo :</u> http://www.sante.gouv.fr/metiers-de-la-sante.html www.lesmetiers.net http://www.pole-emploi.fr/tv/

Les services d'information et d'orientation en Ile de de France

Les services d'information et d'orientation en Ile de de France

Les SCUIO-IP des universités d'Ile de France : http://www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Ile-de-France/Liens-utiles	Le CIO de l'enseignement supérieur : Galerie Claude Bernard 47 rue des Ecoles 75230 PARIS CEDEX 05 (entrée par le 54 rue St Jacques) Tél. : 01 40 46 23 13 - Fax : 01 40 46 34 26 ce.ciosup@ac-paris.fr https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_365449/centre-d-information-et-d-orientation-des-enseignements-superieurs	Le CIO de secteur : www.ac-versailles.fr www.ac-creteil.fr www.ac-paris.fr
---	--	---

Rappel de l'agenda de la réorientation

Dossiers de candidatures UPEC <https://candidatures.u-pec.fr>

Mardi 1 décembre 2015 au 15 janvier 2016 : candidature réorientation fin de semestre 1 sur e-candidat

Lundi 7 mars 2016 : ouverture de l'application e-candidat admission en Licence 2 et DUT 2

Candidature APB <https://dossier.admission-postbac.fr>

- **Création de dossier pour la session 2016 :**

Il vous faudra votre INE (Identifiant National Elève qui figure sur le relevé des notes du Bac), votre date de naissance et une adresse mail valide (et que vous consultez).

Si vous avez utilisé le site l'an dernier et conservé la même adresse mail, APB vous propose de récupérer toutes les données déjà saisies (identité, scolarité, notes...).

Candidatures : saisie des candidatures du 20 janvier au 20 mars 2016

L'ordre des vœux est important puisque c'est sur l'ordre indiqué au 31 mai 2015 qu'APB se basera pour vous faire une proposition sur l'ensemble de vos vœux. (24 vœux maximum, 12 par type de formation). Tous les vœux de rang inférieur à une proposition ne sont plus pris en compte.

Phases d'admission : à partir du 8 juin 2016

Une absence de réponse à une phase d'admission équivaut à une démission. Il faut se connecter dans les délais et répondre tant que vous n'avez pas répondu « oui définitif » (3 phases d'admission : calendrier APB)

Procédure complémentaire : du 24 juin au 09 septembre 2016

12 vœux maximum

- **En cas de difficultés**

Une messagerie liée à votre dossier APB vous permet d'envoyer un message qui parviendra aux services rectoraux de votre académie : Rubrique « Contact/Mes messages » (en haut à droite du dossier).

N° vert APB : 0 800 048 037

Evènements à noter dans vos agendas

JPO UPEC et UPEM :

- Samedi 30 janvier 2016 : JPO DUT- LP Sénart-Fontainebleau – Site de Sénart 9h – 13h / Avenue Pierre Point - 77567 Lieusaint Cedex / Site de Fontainebleau 13H-17H / Route forestière Hurtault - 77300 Fontainebleau
- Mercredi 10 février 2016 : JPO DUT- LP Créteil-Vitry – Campus Centre de Créteil - 14h-17h
- Samedi 13 février 2016 : Journées Portes Ouvertes de l'UPEM

Samedi 14 mars 2016 : Journée Portes Ouvertes de l'UPEC sur tous les sites de l'UPEC 10h/16h



Salons régionaux et nationaux :

- Vendredi 15 janvier 2016 et samedi 16 janvier 2016 : Salon des Masters de l'Etudiant – Porte de Versailles-Paris
- Vendredi 15 janvier 2016 au dimanche 17 janvier 2016 : Salon de l'Etudiant-- Porte de Versailles-Paris
- Vendredi 12 février 2016 au dimanche 14 février 2016 : Salon de l'apprentissage et de l'alternance de Paris-- Porte de Versailles-Paris
- Vendredi 11 mars 2016 au lundi 14 mars 2016 : Salon européen de l'Education

Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle

Bâtiment I3 – niveau dalle

Campus Centre

61 avenue du Général de Gaulle, 94010 Créteil cedex

Tél. 0 800 74 12 12 – reorientation@u-pec.fr

Du lundi au mercredi de 9h à 18h - Jeudi 9h-16h

Visitez notre site web : www.u-pec.fr rubrique orientation